



# Formation SSIAP 3

**Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité au sein d'un ERP et d'un IGH.**

## Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour :

- Diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH
- Conseiller le chef d'établissement,
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- Gérer le budget du service

## Participants

Postulant Chef de Service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

## Activités principales exercées dans l'emploi de chef de service

- Management et gestion du service sécurité
- Conseil au chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie
- Participation à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- Correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité



## Nombre de participants

10 maximum par groupe

## Durée

238 heures, semaines consécutives de 35h

## Lieu

Votre établissement

Contactez-nous au +33 (0)3 87 62 76 73 pour plus d'informations

- Suivi des obligations de contrôle et entretien des installations techniques de sécurité
- Suivi budgétaire du service

## **Pré requis**

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV.
- Ou être titulaire d'un diplôme SSIAP 2, ou ERP 2 ou IGH2 délivré avant le 31 décembre 2005 et posséder une attestation d'exercice de la fonction de chef d'équipe durant 3ans (article 6§ 1 et annexe IV).
- Être titulaire du S.S.T. ou PSE1 ou du PSC 1 en cours de validité

## **Contenu de formation**

- Cours théoriques complétés par des exercices.
- Visites applicatives d'ERP en exploitation.
- Mise en situation d'intervention.

## **Conditions d'examen**

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et de 2 chefs de service de sécurité en fonction.

- Épreuve écrite n°1 : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes.
- Épreuve écrite n°2 : Élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1° ou de 2° catégorie. Durée de 2h30.
- Épreuve orale : présentation devant le jury (15 minutes par stagiaire)

## **Certification**

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 de moyenne aux épreuves écrites et s'il est apte à l'épreuve orale.

## **Validation**

- Délivrance du diplôme de qualification SSIAP 3 pour les candidats certifiés.

- Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés, lui permettant de se représenter à un nouvel examen dans l'année pour repasser l'une ou l'autre épreuve.

## RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE SSIAP 3

### 1 - LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (12h)

- Séquence 1 : Le feu
- Séquence 2 : Comportement au feu
- Séquence 3 : Mise en œuvre des moyens d'extinction

### 2 - LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (65h)

- Séquence 1 : Matériaux de construction
- Séquence 2 : Études de plans
- Séquence 3 : Outils d'analyse

### 3 - RÈGLEMENTATION INCENDIE (70h)

- Séquence 1 : Organisation générale de la réglementation
- Séquence 2 : Classement des bâtiments
- Séquence 3 : Dispositions constructives et techniques
- Séquence 4 : Moyens de secours
- Séquence 5 : Visites
- Séquence 6 : Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

### 4 - GESTION DES RISQUES (23h)

- Séquence 1 : Analyse des risques
- Séquence 2 : Réalisation des travaux de sécurité
- Séquence 3 : Documents administratifs

### 5 - CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT (6h)

- Séquence 1 : Information de la hiérarchie
- Séquence 2 : Veille réglementaire

### 6 - CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ (6h)

- Séquence 1 : Commissions de sécurité

## 7 - LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ (26h)

- Séquence 1 : Organiser le service
- Séquence 2 : Exercer la fonction d'encadrement
- Séquence 3 : Notions de droit du travail
- Séquence 4 : Notions de droit civil et pénal

## 8 - LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ (8h)

- Séquence 1 : Suivi budgétaire du service
- Séquence 2 : Fonction achat
- Séquence 3 : Fonction maintenance

## 9 - HORS PROGRAMMATION (22h)

- Séquence 1 : Accueil, formalités
- Séquence 2 : Déplacements pour visite
- Séquence 3 : Examen

*DRTEFP AGORA Formations sarl : DRTEFP  
41 57 01805 57 - Siret 424 780 914 00067*

AGORA Formations

Saussaie en Mi Terre | 57130 Jouy Aux Arches  
Tél. / Fax : 03 87 62 76 73 | Mobile : 06 03 35 44 42